



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

08 BP 755 Cotonou

BÉNIN

Tél.: +229 01 21 30 49 61

mef.info@gouv.bj

www.finances.bj

N° 275 /MEF/BC/SGM/DGTC/DSI/DNC/SP

Cotonou, le 07 OCT 2026

A

Monsieur le Ministre de la
Décentralisation et de la Gouvernance
Locale

Attention :

- Préfets ;
- Maires ;
- Secrétaires exécutifs des mairies ;
- Directeurs des Affaires Administratives et des Finances (DAAF)

COTONOU

Objet : Lettre circulaire portant mise en œuvre de
la preuve électronique de l'effectivité des
Missions Officielles

Référence : Lettre circulaire n°2683-c/MEF/CAB/CF/SP du 12 novembre 2020

Dans le cadre de la modernisation de l'Administration publique et du renforcement de la transparence dans la gestion des ressources publiques, toute mission officielle effectuée sur le territoire national ou à l'étranger doit désormais faire l'objet d'une justification électronique via l'application mobile **SEMO+**, attestant de son exécution effective.

A cet effet, tout agent public ou toute autre personne ressource bénéficiaire d'un ordre de mission est tenu, au cours de la mission, d'accomplir les formalités de justification électronique requises dans l'application **SEMO+**, suivant les modalités prévues à cet effet, sous peine de perdre le bénéfice des frais de mission correspondants.

Cette procédure de justification électronique se substitue, aux formalités physiques antérieurement requises pour attester de l'effectivité de la mission.

Je vous saurais gré des instructions qu'il vous plaira de donner à vos services compétents à cet effet.

PJ : Procédure de justification électronique
l'exécution effective des missions officielles
Ampliation : Cour des Comptes



ARISTIDE MEDENOU
Ministre



PROCEDURE DE JUSTIFICATION ELECTRONIQUE DE L'EFFECTIVITE DES MISSIONS OFFICIELLES

La réalisation des missions officielles constitue un levier important de mise en œuvre des politiques publiques et d'atteinte des objectifs assignés aux structures administratives. À ce titre, toute mission doit faire l'objet d'une justification permettant d'en attester l'exécution effective et les résultats obtenus. Cette exigence contribue au renforcement de la **performance, de la responsabilité et de la redevabilité** au sein de l'Administration publique.

A cet effet, la nouvelle procédure de justification des missions se décline comme suit :

➤ VIA L'APPLICATION MOBILE SEMO+

Prérequis : chaque fonctionnaire doit télécharger et installer une seule fois l'application mobile SEMO+ via Play Store, App Store ou sur la plateforme web SEMO à l'adresse : **<https://appsemo.finances.bj>**

- 1. Etre en mission** : disposer donc d'un ordre de mission valide dans l'application SEMO ;
- 2. Ouvrir l'application mobile SEMO+** : Lorsqu'on veut réaliser sa preuve de mission, il faut lancer l'application SEMO+ sur son téléphone portable ou tout autre portable intelligent ;
- 3. S'identifier** : entrer son NPI (Numéro Personnel d'Identification) ;
- 4. Se géolocaliser** : activer et accepter le partage de sa position géographique quand l'application le demande ;
- 5. Sélectionner la mission** : sélectionner la mission en cours dans la liste de missions ;
- 6. Valider biométriquement** : scanner ses empreintes en suivant les indications données par l'application.

Nota Bene : une fois la preuve de mission validée avec succès, une notification de confirmation vous est envoyée par **SMS ou par e-mail** : « **Bravo ! Vous venez de terminer l'établissement de votre preuve de mission sans vous déplacer.** »

[Signature]
1

➤ VIA UNE BORNE BIOMETRIQUE

1. **Etre en mission** : disposer donc d'un ordre de mission valide dans l'application SEMO ;
2. **Se déplacer** dans l'un des espaces publics disposant d'une borne biométrique ;
3. **Faire lire sa Carte Nationale d'Identité (CNI)**: déposer la carte d'identité biométrique à l'emplacement 1 de la borne, derrière le terminal puis la retirer et la déposer à l'emplacement 2 ;
4. **Valider biométriquement** en posant les doigts sur le capteur pour scanner les empreintes digitales et en suivant les instructions à l'écran.

Nota Bene :

La borne biométrique valide la présence géographique grâce à sa position fixe. Une fois la preuve de mission réussie, un message de confirmation s'affiche à l'écran et une notification vous est envoyée par **SMS ou par e-mail** : « **Bravo ! Vous venez de terminer l'établissement de votre preuve de mission sans vous déplacer.** »

